

Demande de contrôle de déversement des eaux usées  
dans le cadre d'une transaction immobilière

Adresse du bien à contrôler

Numéro de voirie :                      Rue :  
Complément d'adresse (résidence, lieu-dit) :  
Commune :                                      N° de parcelle (s) cadastrale (s) :

Nature du bien :

Pavillon                       Appartement

Autre précisez (commerce, entrepôt, bureaux, restaurant...) :

SIRET (si existant) :

Statut (en activité ou non) :

Identité du demandeur

Propriétaire du bien     Représentant légal (ex : cadre d'une succession)

Autre précisez :

M.     Mme     Melle

NOM :                                      Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone où vous êtes joignable :

Adresse mail :

Adresse si différente du bien à contrôler :

Numéro de voirie :                      Rue :

Complément d'adresse (résidence, appartement, lieu-dit) :

Code postal :                              Commune :

## Personne sur les lieux lors du contrôle

Le demandeur     L'agence immobilière (précisez ci-dessous)     Autre (précisez ci-dessous)

Nom :

Prénom :

Coordonnées téléphoniques :

En qualité de :

➤ Impératif : le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle

## Date de la vente

Date du compromis :

Date signature prévue devant notaire :

Nom et coordonnées du notaire chargé de la vente :

Nom :

Prénom :

Numéro de voirie :

Rue :

Code postal :

Commune :

 Afin de pouvoir répondre à la date effective de la vente, il est impératif que cette demande soit réalisée au moins 1 mois avant celle-ci.

## Adresse mail où envoyer le résultat du contrôle

Adresse mail du propriétaire du bien :

Adresse mail de l'agence immobilière :

Adresse mail du notaire :

Coordonnées de la personne en charge du paiement du contrôle de conformité (1)

Nom commercial (si agence ou notaire) :

Nom :

Prénom :

Numéro de voirie :

Rue :

Complément d'adresse (résidence, appartement, lieu-dit) :

Code Postal :

Commune :

(1) A réception d'un titre de recette émis par le Service de Gestion Comptable de Mauriac (Trésor Public)

---

Préalablement au contrôle, Sumène Artense communauté ou son prestataire de services contactera la personne présente sur les lieux afin de fixer un rendez-vous pour le contrôle du bien.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, demande la réalisation d'un contrôle de déversement des eaux usées et pluviales dans le cadre d'une transaction immobilière.

J'atteste avoir pris connaissance que le montant du contrôle est de 200 € TTC (tarif délibéré par le conseil communautaire du 20 mars 2025), sauf pour un établissement générant des eaux usées non-domestiques. Dans ce cas, le tarif appliqué correspondra au coût réel.

J'atteste avoir pris connaissance qu'un titre sera émis par le Trésor Public pour le paiement du contrôle.

J'atteste avoir pris connaissance que le contrôle aura lieu pendant les heures d'ouverture du service assainissement.

Si je souhaite annuler ma demande, j'en informe le service assainissement par mail (contact@sumene-artense.com).

J'ai bien pris connaissance que si le contrôle n'a pas pu se dérouler (absence au RDV, compteur d'eau fermé, canalisation obstruée), le rapport de visite ne pourra pas être délivré.

Mention d'information Règlement sur la Protection des Données :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ou Règlement sur la Protection des Données (RGPD) :

Sumène Artense Communauté, dont le siège est situé à mairie, place de l'Eglise, 15270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL, en sa qualité de Responsable de traitement, vous informe de la collecte et du traitement des données recueillies via ce formulaire dans le seul but de formaliser votre demande de contrôle de déversement des eaux usées dans le cadre d'une transaction immobilière afin de répondre à votre besoin.

La base légale de ce traitement est l'obligation légale de contrôle du raccordement aux eaux usées.

Les données concernées sont conservées pour trois ans et ne pourront être consultées et traitées que par le service assainissement.

Ce traitement de données ne comprend aucun transfert hors de l'Union Européenne.

Vous pourrez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre Déléguée à la Protection des Données (DPO) :

Adresse e-mail du DPO : [dpo@sumene-artense.com](mailto:dpo@sumene-artense.com)

Adresse postale du DPO : Déléguée à la protection des données, Sumène Artense Communauté, 21 rue du Calalet, 15240 - SAIGNES

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à :

Le :

Signature :

Document à compléter et à renvoyer (ou à déposer) par mail à [contact@sumene-artense.com](mailto:contact@sumene-artense.com) ou par voie postale à Sumène Artense communauté, 21 rue du Calalet, 15 240 SAIGNES.